

**CHAMPIONNATS DE BELGIQUE****PROCEDURE**

Toutes les inscriptions doivent être introduites (uniquement) par les responsables des fédérations et **uniquement par mail**; Adresse mail jp.paternoster@skynet.be

Chaque fédération transmettra le nom de son responsable pour les inscriptions.

Les inscriptions doivent être introduites avant la date de clôture des inscriptions fixées pour chaque championnat à 14 jours avant le championnat concerné.

Aucune inscription ou modification ne sera prise en compte si cela n'émane pas du responsable désigné.

Après tirage au sort qui aura lieu le lundi qui précède le championnat, les seules modifications admises sont un remplacement ou un forfait. Dans tous les cas, le pêcheur qui se désiste devra justifier sa non participation.

(Voir CHAP.7 B. Généralités point1.3).

Afin d'éviter des problèmes, la liste des participants sera publiée sur les sites 10 jours avant le championnat concerné. (www.peches.be et www.hengelen.be)

Les montants des droits d'inscriptions sont à verser par les fédérations 14 jours avant le championnat concerné sur le compte [BE74 0018 0648 9907](#) code BIC: [GEBABEBB](#)

au nom du BFA (1 paiement par championnat et avec mention du CB concerné
(exemple : 12 x CB moulinet)

(voir CHAP. 7 B. Généralités point1.1)

Merci pour votre collaboration